

c) Que, dans l'intervalle, les modalités de fonctionnement du Système de financement actuel resteront en vigueur;

2. *Décide également* qu'il convient de mettre pleinement à profit la période précédant la convocation de la conférence pour les annonces de contributions en engageant toutes les consultations nécessaires pour en assurer le succès et pour mettre en place les arrangements financiers et institutionnels à long terme concernant le Système de financement;

3. *Invite* les gouvernements qui y sont disposés à indiquer le plus tôt possible au Secrétaire général le montant de leurs contributions financières au Système de financement;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire le maximum pour obtenir des gouvernements qu'ils appuient les arrangements à long terme concernant le Système de financement et fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils coopèrent à cette fin avec le Secrétaire général.

102<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 1983

### 38/158. Problèmes alimentaires

#### *L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui figurent dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1<sup>er</sup> mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, contenue dans sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980,

*Rappelant* la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation<sup>44</sup>, et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural<sup>45</sup>,

*Réaffirmant* ses résolutions 37/245, 37/246 et 37/247 du 21 décembre 1982, relatives respectivement à la situation alimentaire et agricole en Afrique, à une année internationale consacrée à la mobilisation de ressources financières et techniques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique et aux problèmes alimentaires,

*Reconnaissant* la nécessité de maintenir les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture au cœur des préoccupations sur le plan mondial,

*Préoccupée* par le fait que la réalisation des objectifs alimentaires et agricoles des pays en développement est gravement entravée par la récession économique mondiale et le climat politique international et que ces pays souffrent de la chute des prix sur les marchés des produits de base, de l'atonie de la demande, des limitations

<sup>44</sup> *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

<sup>45</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979* (WCARRD/REP), première partie.

imposées à l'accès aux marchés, de la baisse en valeur réelle des apports de ressources à des conditions de faveur et des politiques protectionnistes, à quoi s'ajoutent les obligations entraînées par le service d'une lourde dette internationale et l'instabilité du marché monétaire,

*Exprimant sa profonde préoccupation* devant le fait qu'une grande partie des ressources mondiales, aussi bien matérielles qu'humaines, continue d'être consacrée aux armements, ce qui a des effets préjudiciables pour la sécurité internationale et pour l'action en faveur de l'instauration du nouvel ordre économique international, y compris la solution des problèmes alimentaires, et demandant aux gouvernements de prendre des mesures efficaces dans le sens d'un désarmement véritable en vue d'accroître les possibilités d'allouer les ressources actuellement utilisées à des fins militaires au développement économique et social, particulièrement celui des pays en développement, et à l'amélioration de la situation alimentaire de ces pays,

*Soulignant* que la réalisation des objectifs alimentaires devrait être poursuivie dans le cadre de stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux, que l'auto-suffisance alimentaire est un élément essentiel de la souveraineté nationale et de la politique générale et sociale des Etats, que la sécurité alimentaire devrait, dans toute la mesure possible, être fondée dans chaque pays sur un secteur alimentaire solide et que le développement de ce secteur devrait donc être reconnu comme constituant un élément dynamique du progrès économique des pays en développement,

*Soulignant* la nécessité d'adopter, conformément aux priorités définies dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, des mesures globales sur le plan national et sur le plan international en vue d'atteindre les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans le domaine de la promotion du développement alimentaire et agricole des pays en développement,

*Reconnaissant* qu'un accroissement substantiel des recettes d'exportation des pays en développement est indispensable au financement adéquat de leur développement économique général, y compris même leurs importations de produits alimentaires et de facteurs de production agricoles,

*Notant* que tous les pays, particulièrement les pays développés, doivent adopter des politiques propres à réduire ou à éliminer les obstacles existants pour éviter une désorganisation du commerce international des produits agricoles et pour faciliter aux exportations de produits agricoles, en particulier celles des pays en développement, l'accès aux marchés internationaux,

*Notant avec préoccupation* la persistance de la faim et de la malnutrition dans nombre de pays en développement, surtout en Afrique et dans les pays les moins avancés,

*Préoccupée* par l'anomalie qui fait que certains pays développés ont d'abondantes récoltes et accumulent des stocks, alors que de nombreux pays en développement connaissent des déficits vivriers croissants et le problème de la faim,

*Soulignant* que les mesures prises par certains pays développés pour réduire leur production alimentaire et agricole ne devraient pas aggraver les problèmes alimentaires des pays en développement,

*Préoccupée en outre* par l'incertitude qui caractérise l'économie alimentaire mondiale et par les risques d'instabilité des approvisionnements et des prix sur le marché international des céréales,

*Demandant* que la production céréalière des pays en développement soit progressivement accrue afin que la production et la distribution des stocks mondiaux soient mieux équilibrées,

1. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et recommandations adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa neuvième session ministérielle<sup>46</sup>, en particulier celles qui concernent les régions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine;

2. *Accueille avec satisfaction* le huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire<sup>47</sup>;

3. *Souligne* la nécessité de considérer le problème alimentaire globalement, sous ses aspects techniques, économiques, commerciaux, financiers et humains;

4. *Réaffirme* que le droit à l'alimentation est un droit universel de l'être humain et que les denrées alimentaires ne doivent pas être un instrument de pressions politiques;

5. *Se déclare préoccupée* par l'application de mesures économiques contre certains pays en développement et demande instamment que ces mesures soient dès que possible rapportées définitivement;

6. *Affirme* que la paix et le désarmement conduisent à l'amélioration de la situation économique et de la sécurité alimentaire;

7. *Constate avec satisfaction* que les stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux intégrés ainsi que la notion de sécurité alimentaire globale sont bien acceptés par les pays et par les organismes de développement;

8. *Fait sien* la décision du Conseil mondial de l'alimentation d'accueillir avec satisfaction l'adoption, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d'une conception nouvelle et intégrée de la sécurité alimentaire mondiale, axée sur trois objectifs, à savoir une production et un approvisionnement alimentaires suffisants, la stabilisation des approvisionnements et des marchés et l'accès assuré aux approvisionnements<sup>48</sup>, et demande à la communauté internationale de la matérialiser dans toute la mesure possible;

9. *Réaffirme* que les stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux doivent jouer un rôle central dans l'établissement des priorités, la coordination du financement aux échelons national et international et l'application de la technologie, la promotion de la production vivrière et le renforcement de l'autosuffisance des pays en développement sur le plan alimentaire;

10. *Souligne* le rôle des cultivatrices dans les familles rurales, demande qu'on accorde plus d'attention au rôle des femmes dans les systèmes alimentaires et insiste sur la nécessité d'assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux;

11. *Insiste* sur le rôle des pays en développement dans la formulation et l'exécution des politiques et programmes alimentaires et agricoles nationaux et sur l'importance de mesures internationales de soutien, notamment la mobilisation des ressources financières nécessaires;

12. *Demande* aux pays développés, aux institutions internationales et à tous ceux qui peuvent apporter une aide au développement de fournir d'urgence aux pays en développement les moyens techniques et les ressources financières nécessaires pour les aider à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés à l'échelon national en vue d'éliminer la faim et la malnutrition;

13. *Réaffirme* que l'augmentation de la production vivrière constitue l'un des moyens les plus importants de satisfaisant aux besoins alimentaires des pays en développement;

14. *Invite* les gouvernements concernés à adopter des mesures directes pour l'élimination de la faim, intégrées au développement des moyens de production dans le cadre des stratégies et politiques nationales, notamment à accroître leur assistance au développement rural de manière qu'elle profite aux petits exploitants et aux coopératives, à accorder une attention particulière aux besoins des cultivatrices, à investir dans les capacités humaines par le biais de programmes en faveur des mères et des enfants, à créer des emplois productifs pour les familles pauvres dépourvues de terres et à augmenter l'aide alimentaire;

15. *Se déclare préoccupée* par la nécessité où se trouvent les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, d'accroître l'importation de produits alimentaires, ce qui met en lumière la gravité du problème et l'importance de l'aide alimentaire à la fois comme palliatif et comme élément du développement alimentaire et agricole;

16. *Demande instamment* que, dans l'application des politiques et programmes d'aide alimentaire, un volume plus important de produits alimentaires et agricoles soit acquis auprès de pays en développement exportateurs de denrées alimentaires, y compris, le cas échéant, par des transactions triangulaires;

17. *Demande* que soient assurés en permanence des apports de ressources suffisants à la Banque mondiale, au Fonds international de développement agricole et aux banques régionales de développement, dont l'action en matière de développement alimentaire et agricole est importante et permet d'offrir aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, le supplément d'aide au développement dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des mesures d'encouragement et des programmes plus efficaces en vue d'accroître la production vivrière et d'élever le niveau nutritionnel de leur population;

18. *Souligne* la nécessité de reconstituer à temps et de manière substantielle les ressources de l'Association internationale de développement afin qu'elle puisse aider davantage tous les pays qui bénéficient de son assistance à accroître leur production alimentaire et à développer leur agriculture;

19. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies d'accorder en priorité leur soutien à la coopération économique et technique entre pays en développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;

<sup>46</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19 (A/38/19)*, première partie.

<sup>47</sup> WFP/CFA: 15/19; communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/1983/92.

<sup>48</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19 (A/38/19)*, première partie, par. 44.

20. *Souligne* l'importance que la recherche et l'échange d'informations sur la recherche scientifique et le progrès technique revêtent pour le développement de la production vivrière et demande à la communauté internationale d'accroître son assistance financière et technique aux pays en développement dans le domaine de la recherche agricole et de prendre des mesures propres à encourager le transfert de techniques en vue d'améliorer les méthodes de culture, et aussi de soutenir les activités de coopération technique entre pays en développement dans ce domaine;

21. *Demande* à la communauté internationale de poursuivre et d'accroître son soutien aux mesures qui visent à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et à éliminer la faim et la malnutrition;

22. *Reconnaît* que l'expansion des exportations, en particulier celles des pays en développement, constitue un élément important de la sécurité alimentaire et demande aux pays développés de prendre des mesures supplémentaires pour libéraliser les échanges agricoles;

23. *Demande* que les pays importateurs et exportateurs de céréales instaurent une plus grande coopération internationale dans leurs échanges, leur production et leurs politiques de stockage, afin notamment d'éviter que le marché international des céréales ne pâtisse d'une instabilité préjudiciable aux pays en développement;

24. *Prie instamment* tous les gouvernements intéressés d'étudier, à la prochaine session du Conseil international du blé, la possibilité de reprendre bientôt la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, afin de conclure au plus tôt un nouvel accord propre à contribuer au bon fonctionnement du marché international du blé, en tenant compte des intérêts des pays en développement;

25. *Demande* à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières et autres afin d'appuyer les mesures prises par les pays en développement pour renforcer leurs programmes de stockage lorsqu'ils trouvent nécessaire de constituer des réserves alimentaires;

26. *Déclare* qu'il est urgent de trouver des solutions multilatérales aux problèmes de commerce, d'accès, de concurrence et d'approvisionnement qui se posent en ce qui concerne les produits agricoles et demande aux organismes compétents de trouver des solutions appropriées en tenant spécialement compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement;

27. *Fait sien* le nouvel objectif du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire pour la période biennale 1985-1986, à savoir d'établir à un milliard 350 millions de dollars les ressources ordinaires du Programme alimentaire mondial<sup>49</sup>, et demande aux pays contributeurs, anciens et nouveaux, de faire en sorte que cet objectif soit atteint en temps voulu;

28. *S'associe* à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur des pays d'Afrique menacés de pénurie alimentaire et prie instamment la communauté internationale d'y répondre généreusement, notamment en accroissant d'urgence l'assistance qu'elle accorde sous la forme d'aide alimentaire et de moyens de production agricoles;

29. *Prend note* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural<sup>50</sup> et attend avec intérêt le bilan des progrès de la réforme agraire et du développement rural qui doit être soumis au Conseil économique et social en 1984;

30. *Demande* aux gouvernements intéressés de réaliser leur réforme agraire et leur développement rural dans le cadre de leurs plans et objectifs nationaux et conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, telles qu'elles ont été adoptées;

31. *Approuve* la mise en place de mécanismes régionaux pour réduire la vulnérabilité en matière d'alimentation, la malnutrition et la sous-nutrition, et se félicite à cet égard de la création récente du Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale;

32. *Souligne* qu'il est important de développer les pêcheries pour accroître l'approvisionnement alimentaire et améliorer la nutrition et approuve l'initiative qu'a prise l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de réunir en 1984 une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêcheries;

33. *Met l'accent* sur l'importance du développement de l'élevage et de la pêche dans les stratégies, plans et programmes alimentaires des pays en développement et demande à la communauté internationale de continuer à mettre à la disposition des organismes internationaux compétents les ressources nécessaires pour réaliser des études dans ces domaines et contribuer ainsi davantage au développement du secteur alimentaire et agricole;

34. *Accueille avec satisfaction* la décision que le Conseil mondial de l'alimentation a prise d'établir, pour sa dixième session en 1984, une évaluation spéciale des progrès réalisés et des tâches à accomplir pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974<sup>50</sup>;

35. *Prie instamment* le Conseil mondial de l'alimentation, dans le cadre de son mandat, de mobiliser les concours et de redoubler d'efforts dans la lutte pour éliminer la faim, de continuer à examiner les grands problèmes et les grandes questions de politique générale et à présenter des rapports à ce sujet et de continuer de servir de mécanisme coordonnateur des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'alimentation et des politiques qui s'y rattachent.

102<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 1983

### 38/159. Situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1<sup>er</sup> mai 1974, où figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre

<sup>49</sup> Voir WFP/CFA: 15/19, par. 42.

<sup>50</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19 (A/38/19)*, première partie, par. 7.